



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares adopte un budget de 110 millions \$

Rimouski, le 23 juin 2008 – Lors de sa séance publique du 23 juin 2008, le Conseil des commissaires a adopté le budget de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2008-2009. Ce budget de l'ordre de 110 millions \$ comprend un montant de 95,4 millions \$ alloué au fonctionnement et une somme de 14, 8 millions \$ réservée aux investissements.

La Commission scolaire prévoit un déficit global de 516 000 \$ pour l'année 2008-2009. L'organisation devra puiser dans ses surplus cumulés pour équilibrer son budget. Au 30 juin 2009, la Commission scolaire ne disposera plus de surplus cumulés dans ses budgets centralisés alors que les surplus cumulés des écoles, des centres de formation et des services de garde seront d'environ 1,6 million \$. Cependant, en tenant compte des investissements importants qui doivent être faits régulièrement dans le secteur de la formation professionnelle, principalement pour l'achat d'équipements, il devient évident que la marge de manœuvre de la Commission scolaire des Phares est considérablement réduite, malgré une administration très serrée et un processus constant de rationalisation.

Les efforts de rationalisation ont touché notamment le personnel cadre et le réaménagement de certaines fonctions lors de départs à la retraite. Les mesures de rationalisation ont été appliquées essentiellement dans le domaine administratif puisque la Commission scolaire fait le choix de maintenir et même de bonifier les services aux élèves, malgré une importante diminution anticipée de la clientèle pour la prochaine année scolaire.

La diminution de clientèle sera de l'ordre de 350 élèves, en 2008-2009. Cette baisse touche la clientèle jeune, alors que les cohortes de clientèle adulte, dans les centres de formation professionnelle et les centres de formation des adultes, se maintiendront au niveau actuel. Une diminution du nombre d'élèves à la Commission scolaire des Phares signifie bien sûr une diminution de revenus. La baisse du taux de natalité et l'exode de familles vers d'autres régions expliquent en grande partie cette diminution.

En 2008-2009, le Ministère consacrera des budgets spécifiques à l'ajout de trois conseillers pédagogiques en français, à l'application d'un plan d'action pour contrer la violence, à l'ajout d'un orthopédagogue enseignant au primaire et d'un enseignant ressource au secondaire et à

la poursuite de l'implantation du *Renouveau pédagogique au secondaire*. Il injectera par ailleurs environ 100 000 \$ dans le maintien du personnel professionnel et du personnel de soutien qui travaillent auprès des élèves en difficulté.

Au chapitre des investissements, le budget de 14,8 millions \$ de la Commission scolaire des Phares se répartit principalement comme suit :

- 5,9 millions injectés dans le projet d'efficacité énergétique dans les écoles le Mistral, Paul-Hubert, des Bois-et-Marées et Saint-Jean, de même qu'au Centre de formation Rimouski-Neigette;
- 1,3 million consacrés à la relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli à l'école Notre-Dame-de-Lourdes et au regroupement des élèves du primaire à l'école les Alizés (ancien pavillon Saint-Joseph);
- 3,8 millions investis dans la réalisation de projets reliés au maintien des bâtiments et à la résorption du déficit d'entretien des immeubles;
- 1,3 million consacrés à des travaux de construction et de transformation des bâtiments.

Par ailleurs, le taux de taxation sera maintenu au même niveau, soit 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée, pour 2008-2009.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, précise qu'un exercice très difficile a été fait cette année, au plan budgétaire. « *Nous avons effectué tous les efforts de rationalisation qui pouvaient être faits, dans le domaine administratif. Nous n'avons à peu près plus de marge de manœuvre et si le Ministère alloue des sommes supplémentaires dans certains secteurs, il le fait de façon très ciblée, avec des enveloppes fermées. Nous gardons sans cesse à l'esprit que nous sommes là pour notre clientèle, pour nos élèves. Toutes les décisions sont prises en fonction du maintien des services pour nos élèves et, particulièrement, pour ceux et celles qui éprouvent des difficultés.* »

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485